

avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21, après "marchands" insérez: "à responsabilité limitée."

Page 1, ligne 27, retranchez "cinquante" et insérez: "soixante et quinze."

Page 1, ligne 28, après "mille" insérez: "cinq cents."

Page 3, ligne 13, après "corporation" insérez: "jusqu'à la première élection qui se fera sous l'autorité du présent acte."

A la fin du bill insérez la clause A.

*Clause A.*

"Une assemblée générale des actionnaires pour l'élection des directeurs, conformément au présent acte, devra se tenir, et une quotité de dix pour cent sur le montant du capital social de la corporation devra être versée, et la dite corporation devra commencer ses opérations dans les trois ans à compter de la passation du présent acte; à défaut de quoi le présent acte deviendra et sera nul et de nul effet, et la compagnie encourra la déchéance de tous les droits et privilèges qui lui sont conférés par icelui."

*Dans le titre du bill :*

Après "marchands" insérez: ("à responsabilité limitée.")

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.